

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 12 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le douze juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maisons s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame BERNARDON Patricia, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs, BERNARDON Patricia, FAGNON Christian, CARRÉ Hervé, GELAIN Thomas, GONCALVES LUCAS Cécile, CHEVAUX Christophe, LEGRAND Jean-Charles

**ABSENTES EXCUSÉES** : Maryse LEROY (pouvoir à Mme BERNARDON), Juliette DECELLE (pouvoir à M. GELAIN)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Hervé CARRÉ

Madame le Maire, après lecture du compte rendu du 30 juin 2021, demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour, une délibération, à savoir :

- Cession de terrain pour élargissement du Chemin du Soleil Levant

Le Conseil municipal accepte cet ajout.

**Délibération n°2021/31 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA SIGNALÉTIQUE DANS LA COMMUNE SUITE A ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS FDI**

Après l'étude de 4 devis, l'entreprise EIFFAGE a été retenue pour les travaux de voirie. Mme le Maire est autorisée à signer les devis d'un montant total de 19 647.97 € ht.

Soit :

- Création de passages piétons : 2 438.70 € ht
- Mise en place de panneaux « STOP » : 4321.42 € ht
- Création plateau ralentisseur : 12 887.85 €

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global H.T.	19 647.97 €
Subvention FDI	5 828.00 €
Autofinancement	17 449.56 €
TOTAL TTC	23 577.56 €

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE CLASSE (ISOLATION THERMIQUE) ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR SUITE A ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DSIL ET DETR**

La délibération n'a pas été prise.

**Délibération n° 2021/32 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ ELECTRICITE ET INCENDIE DE PLUSIEURS BATIMENTS COMMUNAUX SUITE A L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DSIL**

Après l'étude de 2 devis, l'entreprise CHIRONI a été retenue pour la mise en conformité électrique et incendie. Mme le Maire est autorisée à signer les devis d'un montant total de 7 948.95 € ht.

Soit :

- Electricité de l'ancienne classe : 5 395.21 € ht
- Alarme incendie : mairie et salle des fêtes : 1484.14 € ht
- Alarme incendie ancienne classe : 1069.60 € ht

Le plan de financement s'établit comme suit :

Coût global H.T.	7 948.95 €
Subvention DSIL	3 500.00 €
Autofinancement	6 038.74€
TOTAL TTC	9 538.74€

### **Délibération n°2021/33 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR L' IMPRIMANTE COULEUR**

Après l'étude de 3 propositions en location, l'entreprise LERAY a été retenue pour la location d'une imprimante couleur KYOCERA. Mme le Maire est autorisée à signer le devis dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### **Location 21 trimestres**

Loyers : 220 € ht/trimestre  
Garantie connectique : 15 € ht/trimestre  
Frais de livraison : Offert  
Prix copie N&B : 0.0035 € ht (toner inclus)  
Prix copie Couleur : 0.035 € ht (toner inclus)  
Logiciel PDF OCR intégré au copieur : OFFERT

### **Délibération n° 2021/34 : CESSIION DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU SOLEIL LEVANT**

La parcelle ZC 190 représentant 45 m<sup>2</sup> a été nécessaire pour l'élargissement de la voirie du Chemin du Soleil Levant. Cette parcelle est toujours la propriété de Monsieur SICABAIG Jean-Pierre. Elle sera cédée à l'euro symbolique à la commune.

### **RAPPORT D'ACTIVITE SICTOM POUR L'ANNEE 2020**

Le SICTOM a comme adhérents deux communautés de communes (Cœur de Beauce et une partie des Portes Euréliennes d'Ile de France) et la commune d'Angerville (91)  
En 2020, 13 776 ménages ont bénéficié de la récolte des déchets en porte à porte (392 hors ménages)

#### **1. Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire**

Le verre et le textile, linges, chaussures (TLC) sont collectés en apport volontaire.

Sur le territoire, les habitants ont accès à 154 bornes à verre, sous la forme de colonne aérienne, ce qui fait un ratio d'une borne pour 216 habitants. En 2020, 1 073,78T de verre ont été collectés, soit 32kg par an par habitants.

Pour la collecte des TLC, gérée, sur le territoire par Le Relais principalement, mais également le Secours Catholique, 18 bornes sont réparties sur le territoire, soit 1 borne pour 1850 habitants. En 2020, 119,35T de TLC ont été collectés, représentant près de 4kg par an par habitants.

#### **1. Organisation de la collecte en porte-à-porte**

##### **1. Spécification de la collecte**

Le syndicat propose une collecte en porte-à-porte (sauf cas exceptionnel, notamment pour les rues non accessibles en marche avant et les immeubles dotés de bornes d'apport volontaire).

Pour 33 315 habitants, le prestataire a collecté 6 937T d'ordures ménagères et 1 833T de déchets sélectifs. Ce qui représente 208kg par an par habitants d'ordures ménagères collectés et 55kg par an par habitants de déchets sélectifs collectés.

En moyenne, les tournées font 103 kilomètres, avec un rendement de près de 835 bacs collectés par tournée (ordures ménagères et sélectifs mélangés).

#### **1. Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers**

Le syndicat n'a pas défini de seuil de collecte pour les producteurs de déchets non ménagers. La tarification incitative permet de ne pas imposer de seuil, car ces producteurs vont payer l'enlèvement de leurs déchets en fonction de leur production.

Pour les producteurs non ménagers, n'étant pas soumis à la taxe foncière, le syndicat propose un autre système de facturation : la redevance spéciale, qui est un coût à la levée.

#### 1. Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères a lieu une fois par semaine (C1). La collecte sélective est organisée une fois tous les quinze jours (C0.5)

Les taxes d'enlèvement des ordures ménagères :

#### **1.1.2. TEOMI: Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative**

La TEOMI est facturée sur la taxe foncière. Elle se décompose en deux parties :

- Une partie fixe : base foncière multiplié par le taux
  - o 11,33% pour la CCCB et la CCPEIDF
  - o 9,07% pour Angerville et Germignonville
- Une partie incitative calculée en fonction des levées du bac d'ordures ménagères. Un forfait minimum de 20 levées est appliqué, au-delà c'est un coût à la levée supplémentaire.

Volume des bacs	Forfait	Levée supplémentaire
120 litres	40,00€	2,00€
240 litres	73,00€	3,00€
340 litres	107,00€	5,00€
660 litres	191,00€	9,00€

#### **1.1.3. Redevance spéciale**

La redevance spéciale est facturée aux producteurs de déchets non soumis à la taxe foncière et aux stations d'épuration.

Il s'agit d'un coût à la levée du bac d'ordures ménagères.

Le tarif de la redevance spéciale 2020 est de 247,70€ la tonne, avec une densité de 0,3 kg/ litre pour les stations d'épuration et de 0,08 kg/ litre pour les autres producteurs de déchets.

### **RAPPORT D'ACTIVITÉ EURE ET LOIR NUMERIQUE ANNEE 2020**

Le rapport a été présenté par Mme le Maire aux conseillers municipaux.

**Petit point sur le syndicat :** selon les statuts du 21/06/2018, le syndicat a pour objet la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention de tous les Euréliens.

Les membres du syndicat :

Le conseil départemental, la région Centre-Val de France et 10 communautés de communes.

## **DIVERS**

Mme le Maire présente aux conseillers les Lignes Directrices de Gestion (LDG) rédigées. Cela concerne la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation de parcours.

Ces LDG ont reçu un vote favorable du collège des représentants du personnel, ainsi que du collège des représentants des collectivités. Mme le Maire peut, de ce fait, rédiger l'arrêté fixant les LDG.

Mme le Maire informe qu'il sera nécessaire de mettre en place une protection de prévoyance, mutuelle au sein de la collectivité pour les agents présents.

JOURNEE CITOYENNE : Nettoyage des villages par les habitants. Cette journée pourrait être instituée sur la commune. A voir pour un jour en septembre.

Une administrée a interpellé un conseiller sur le manque de poubelles publiques à l'entrée de Maisons du côté de Lethuin, Morainville. Effectivement, il serait possible d'en installer à cet endroit et également vers la Brigaudière et dans l'angle de la rue du Four à Chaux et rue du Parc.

Ruelle des Bleuets : une aubépine gêne la visibilité sur le Chemin du Soleil Levant. L'administré a été averti.

Les tuyas à l'entrée de Maisons (direction Sainville) gênent également la visibilité (en venant de Sainville) et recouvrent le trottoir presque en totalité. Un courrier sera envoyé aux propriétaires.

Le secrétaire de séance

Le Maire